



**Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Égalité - Fraternité

20 DEC. 2012

Var  
LE PRESIDENT

<b>COUPIER ARRIVÉ</b>		
REÇU EN MAIRIE DE BRIGNOLES le		
20 DEC. 2012 13882		
Pour Informations		Pour Attribution
Elu (s)	Service (s)	Service (s) :
C. Bonhis	CMA-Var	P. D. unpair

Monsieur Le Maire de Brignoles

Hôtel de Ville  
BP 307  
83177 BRIGNOLES CEDEX

La Valette, le 17 décembre 2012

Référence à rappeler : 2012/4575  
Affaire suivie par : Evelyne DELPIVAR/Jean-François MAUCHIEN

**Objet :** Dossier PLU arrêté le 28 juin 2012 - votre LR réf. RI/FA du 13/12/2012

Monsieur Le Maire,

En application de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, nous accusons réception du dossier de Plan Local d'Urbanisme de votre commune arrêté lors du Conseil Municipal du 28 juin 2012.

Dans les enjeux poursuivis par ce PLU, nous notons que vous voulez préserver la vocation artisanale des zones d'activités, favoriser leur développement à condition de ne pas menacer le tissu commercial et de services de proximité du centre-ville.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var émet un **AVIS FAVORABLE** à ce PLU.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président

Jacques MONTANO

RECU D.S.T.U. Le

20 DEC. 2012